



COMITE de PILOTAGE du PAEC Chablais
Lundi 17 juin 2019 – 14h00
Lieu : Espace Tully Thonon

Auteur du compte-rendu : Adrien MAIRE, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

Diffusion : Membres du comité de pilotage

Collège collectivités		
Membres	Nom du représentant	Présent(e)
SIAC	Mme PFLIEGER Géraldine (Présidente)	Présente
CCPEVA	Mme LEI Josiane (Présidente)	Excusée
CCPEVA	M.GOBBER Renato	Excusé
CCHC	Mme GARIN Jacqueline (Présidente)	Présente
CCHC	M. TOURNIER Henri Victor	Excusé
Thonon Agglomération	M. NEURY Jean (Président)	
Thonon Agglomération	M. THOMAS Gil	Excusé
Collège syndicats / associations		
Membres	Nom du représentant	Présent(e)
APIEME	M. BOURON Jean-René	

Comité de rivières des Dranses est lémanique	M. CHESSEL Pascal	
Collège agriculture		
Membres	Nom du représentant	Présent(e)
SICA Terre du Léman	M. MERMAZ Philippe	
SICA Terragr'eau	M. GILLET Philippe	
SICA Haut-Chablais	M. RULLAND Gilles	
Vallée d'Abondance	VITTOZ Sébastien	
CASMB	M. LABORET Cédric (Président)	
CASMB	Mme GERFAUD Marilyne (Membre du Bureau)	Excusée
CASMB	Mme CURDY Aude (élu chambre)	
CASMB	Mme FUSI Justine (élu chambre)	
Coopérative Jura Mont Blanc	M. DUMONT Yannick (Président)	
Coopérative Jura Mont Blanc	M.JOLLY Xavier	
Représentant des viticulteurs	M. Claude MERCIER	
Apiculteurs professionnels des Savoie	M. MIGUET Pascal	
SIFA et AFTALP	M. CHESSEL Emmanuel	
SIFA	M. VINDRET Joel	
SEA	M. AMOUDRY Jean-Paul	
SEA	M.ROUILLON Antoine	
GAEC	M. MEYNET Michel (agriculteur)	

Collège environnement		
Membres	Nom du représentant	Présent(e)
ASTERS	M. SCHWOEHRER Christian	
LPO	M. MATERAC Jean Pierre	
LPO	M. ADAM René	Présent
Fédéré.départ. de Chasse	M. MUGNIER André	

Collège institutions / partenaires		
Membres	Nom du représentant	Présent(e)
Région Rhône Alpes, DADR	Mme Odile FAURE ROCHET	
DDT 74 / SEAE	M. LHEUREUX Bertrand	Excusé
DDT 74	M.MENET Antoine	Excusé
DDT 74	Mme FIGGLIOZZI Anne-Marie	Excusée
DRAAF, SREADR	Mme GUILLON Cécile	Excusée
Conseil Général 74	Mme PETEX Christelle, (Vice-Présidente Environnement)	
Agence de l'Eau	Mme DELAY Patricia	
Agence de l'Eau	Mme EVRA Florence	

Autres personnes présentes		
Membres	Nom du représentant	Présent(e)
CCPEVA	Mme CHOCHON Lalie	Présente
CCPEVA	M. DESCLAUX Olivier	Excusé
CCHC	Mme CAZENAVE Marion	Présente
Thonon Agglomération	Mme GUILLET Marie-Pénélope	Présente
SIAC	M. MAITROT Henri	Présent
SIAC	M. MARIN Jean-Yves	Présent
SEA 74	M.VERICEL Rémy	Présent
CASMB	M. WEIRICH Nicolas	Présent
CASMB	M. MAIRE Adrien	Présent

Ordre du jour

- Bilan des contractualisations 2015, 2016, 2017
- Présentation de la démarche d'évaluation du PAEC du Chablais sur 2019-2020
- Point sur l'animation en 2019 par territoire
- Point sur la mise à jour des avenants aux conventions d'objectifs
- Points divers

Mme PFLIEGER introduit la séance

Il n'y a pas eu de COPIL depuis un moment donc il était nécessaire de refaire du lien entre les collectivités partenaires et de permettre à tous de se réapproprier la démarche.

Retour sur l'historique :

Seuls les territoires de l'ex SYMASOL et de la Vallée d'Abondance avaient bénéficié de la politique agroenvironnementale de la PAC (MAET) d'avant 2015.

En 2014, un dossier PAEC a été déposé pour permettre d'étendre les mesures agro-environnementales à l'ensemble du Chablais dans un contexte nouveau :

- La gestion des fonds FEADER est passée de l'Etat vers les Régions
- Par souci de cohérence dans le portage des différentes politiques contractuelles, l'administration a demandé à ce que les PAEC correspondent aux périmètres des GAL : choix du SIAC de porter ce dossier

Ce dossier a été accepté en février 2015. A noter que le volet phyto qu'il comprenait au départ a été vidé de son contenu car l'Agence de l'Eau a décidé de ne pas co-financer les mesures concernées. **Si une nouvelle procédure type MAE est lancée, il sera important que les élus du territoire portent la démarche pour mobiliser des moyens afin d'accompagner les exploitations du Bas Chablais sur l'enjeu des phytosanitaires.**

Les mesures du PAEC Chablais ont été choisies afin de répondre aux enjeux agroenvironnementaux des différents secteurs du territoire : qualité de l'eau, zones humides, biodiversité et maintien des pratiques agropastorales.

Rappel technique : les agriculteurs contractualisent les MAE dans le cadre de leurs déclarations PAC (01/04 au 15/05). Contractualisation sur 5 ans. Le financement est réparti entre 75 % de FEADER et 25 % de co-financement public national :

- Assuré par l'Etat sur les zones prioritaires que sont N2000
- Assuré par la CCPEVA et la CCHC pour les mesures en ZIP3 et par la CCPEVA seule pour les mesures en ZIP1.

1 – Bilan des contractualisations 2015, 2016 et 2017

Les agriculteurs avaient 2 ans pour engager des contractualisations de MAE : 2015 et 2016 (+ 2017 pour les exploitants de la CCHC mais seulement sur une mesure co-financée par la collectivité).

Les contractualisations après instruction s'élèvent à 1 737 769 € (montant sur 5 ans), ce qui représente 74 % de l'objectif prévisionnel de 2 344 670 €, donc un bilan positif !

Il aurait été possible de faire encore mieux si les collectivités avaient bénéficié de plus de temps et de crédits d'animation sur les années 2015 et 2016 pour mettre en place les contractualisations, en particulier sur l'ex CCPE (en 2015, les incertitudes sur les crédits d'animations ont empêché certaines collectivités de démarrer les travaux).

A noter l'effet levier très positif des co-financements apportés par la CCPEVA et la CCHC : les 99 087 € apportés par ces collectivités ont permis de mobiliser 297 261 € de FEADER !

Remarques :

- difficile pour les collectivités de savoir quelles exploitations bénéficient des MAE qu'elles co-financent.
- Les crédits d'animations attribués pour des travaux engagés, notamment en 2016, n'ont pas encore tous été versés aux collectivités

Mme GARIN salue la décision du SIAC d'avoir porté ce dossier PAEC, sans quoi le Chablais n'aurait eu aucun financement à ce sujet.

2- Présentation de la démarche d'évaluation du PAEC du Chablais sur 2019-2020

Au-delà de l'impératif réglementaire, l'évaluation de la programmation PAEC 2015-2020 sur le Chablais doit permettre :

- De donner aux collectivités une meilleure visibilité sur les conditions de mise en œuvre (avantages et inconvénients) d'une part, et sur les résultats obtenus d'autre part (évaluer le bien-fondé agricole et environnementale des mesures et de leur contenu)

- De préparer la suite de la stratégie agro-environnementale sur le Chablais : comment amplifier la dynamique engagée ?

Une première phase d'évaluation est prévue pour 2019 : évaluation quantitative et analyse cartographique des contractualisations, associée à une évaluation qualitative (sur la base d'entretiens individuels et collectifs avec les exploitants).

En 2020, une expertise agroenvironnementale d'un échantillon de parcelles contractualisée est envisagée pour compléter la première phase ci-dessus. On pourrait s'inspirer de la démarche intéressante conduite sur le Genevois en 2019.

Remarque : Il est de plus en plus difficile d'obtenir le RPG issu des déclarations PAC. Or, il sera nécessaire pour effectuer l'analyse cartographique. Il serait donc sans doute pertinent que le SIAC en fasse la demande auprès de la DRAAF (qui est aujourd'hui gestionnaire de ce type de données).

3 – Point sur l'animation 2019 par territoire

En 2019, il est prévu un suivi des contractualisations en cours sur les territoires de la CCPEVA et de la CCHC.

Cela passera par :

- des rendez-vous individuels pour le suivi des PGP (mesure HE09 – maintien des pratiques pastorales),
- des suivis et visites sur le terrain pour HE07 (diversité floristique)
- des permanences à destination des agriculteurs pour les autres mesures

Objectifs :

- Garantir la bonne exécution des engagements (vérifier l'application des cahiers des charges des mesures, éventuellement rédiger des avenants aux PGP)
- Donner aux collectivités co-financeuses une meilleure visibilité sur le déroulement des engagements
- Promouvoir l'amélioration des pratiques agricoles auprès des collectivités et des autres agriculteurs

4 - Point sur la mise à jour des avenants à la convention d'objectifs

Après remonté des informations par les collectivités sur les actions d'animation prévues sur les différents territoires en 2019, le SIAC se chargera de rédiger un nouvel avenant à la convention d'objectifs PAEC.

5- Point divers

Aujourd'hui, pas de visibilité sur la nouvelle politique environnementale de la PAC. La mise en œuvre de la prochaine PAC n'interviendra à priori pas avant 2021. Impossible de savoir ce qui sera mis en œuvre en matière environnementale sur la période « blanche » entre la programmation actuelle et la suivante (dépourvue de dispositif environnemental ? avenants pour prolonger les contrats existants ? ...).

Remarque de M. ADAM : avec le changement climatique, la fauche se fait de plus en plus tôt et de plus en plus haut : attention à ne pas dégrader l'habitat de certains oiseaux déjà fragiles. Les dates du CDC fauche tardive sont sans doute encore trop tôt. Nicolas W. précise qu'il faut garder en tête que les dates de fauches sont un compromis entre les nécessités économiques des exploitations et les critères environnementaux.

Mme PFLIEGER conclut :

- Dommage de ne pas avoir plus de perspectives pour la suite vu le bilan plutôt positif de cette programmation
- Il sera important de valoriser le contenu de l'évaluation
- Proposition d'une visite d'élus/membres du COPIL sur des parcelles contractualisées en MAE

Glossaire :

MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : projet agro-environnemental et climatique

PGP : Plan de gestion pastoral

RPG : registre parcellaire graphique

ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire